

11, rue du Château
L-6922 BERG
Tél.: 28 13 73
Fax: 28 13 73 - 211
E-mail: secretariat@betzdorf.lu



(N° dossier : EAU/AUT/21/0817/R23.2)

AVIS

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, N° : EAU/AUT/21/0817/R23.2 du 26 février 2024, l'Administration des ponts et chaussées – division de la voirie de Luxembourg est autorisée à la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire au croisement N1 CR187 à Roodt/Syre.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à la maison communale.

Un recours est ouvert contre cette décision devant le Tribunal Administratif qui statue comme juge du fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.

Berg, le 15 mars 2024.
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal ff,

